

## PROPOSITIONS DU GROUPE ENVOL

### PARTICIPATION

#### CONSTATS

##### UNE PARTICIPATION DÉJÀ EXISTANTE

- La participation existe déjà dans les ESMS. Par exemple, les CVS, les groupes de paroles et les représentants du personnel
- Le CVS permet de faire passer des informations.  
*"On est souvent écouté mais cela n'a pas toujours d'effet"*
- Les dates des rencontres CVS sont trop éloignées : il faudrait revoir leur fréquence
- La participation est de plus en plus importante. Par exemple, avec le droit de vote depuis 2019
- Le CVS est un bon outil pour participer à la vie commune de l'établissement, surtout quand il est soutenu par les professionnels

##### MAIS UNE PARTICIPATION QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉE

- Il peut y avoir des difficultés de compréhension quand il y a des changements dans les organisations de participation, comme par exemple, la réforme des CVS
- La participation est différente en fonction de qui assure la mesure de protection : famille, mandataire individuel ou associations, et aussi selon la mesure de protection (tutelle, curatelle, etc.)
- La participation peut être freinée par le délai à traiter un dossier car il est lié à la mesure de protection
- Les conditions de financement sont parfois un frein à la participation. Certains financeurs ne valorisent pas assez les initiatives de participation
- Le manque de personnel dans les structures limite le temps d'écoute
- Il manque parfois du temps pour s'engager dans des instances de participation
- Pour participer, il est important d'avoir plus d'information et de soutien de la famille

##### UN MANQUE D'INFORMATION QUI FREINE LA PARTICIPATION

- La participation peut être freinée par un manque d'information
- Les personnes résidentes en établissement ne peuvent pas toujours choisir leur quot idien, comme les repas, ou les activités
- Il manque parfois du dialogue pour choisir le montant de l'argent de vie avec son mandataire
- On peut avoir le sentiment de subir la mesure de protection
- On peut avoir le sentiment de subir le projet personnalisé
- Le temps de réponse du mandataire est souvent trop long, ce qui freine la participation
- La formation des professionnels et des familles est importante pour qu'ils soient mieux informés des droits des personnes avec une mesure de protection

## DES DIFFICULTÉS EN LIEN AVEC LE HANDICAP DANS LA VIE QUOTIDIENNE

- Quand on n'est pas écouté, il faut parfois batailler.  
Par exemple, lorsque des représentants des résidents en foyer de vie se sont battus pendant 4 ans pour améliorer la quantité et la qualité des repas
- Beaucoup de démarches doivent être faite en ligne, ce qui met beaucoup de personnes en difficulté (illectronisme)
- Le regard de l'autre sur soi peut être difficile : le regard porté sur les personnes en situation de handicap suscite beaucoup de moquerie, qui sont blessantes
- La rémunération du travail est insuffisante pour les travailleurs en situation de handicap, compte-tenu de l'inflation, les salaires sont trop bas

## RECOMMANDATIONS

### BESOIN DE PLUS DE MOYENS

- Avoir plus de personnel encadrant pour plus d'écoute et d'information
- Avoir plus de mandataire pour les mesures de protection, pour qu'ils soient plus disponibles et à l'écoute (par téléphone, mail, courrier). Par exemple, il y a une incohérence entre les horaires du mandataire et les horaires de travail des personnes qui ont une mesure de protection
- Augmenter le nombre de réunions et le temps d'explication associé pour mieux comprendre et être informé
- Assouplir les horaires de travail (ESAT notamment) pour permettre les projets et sorties

### BESOIN DE PLUS SE FORMER

- Participer aux démarches administratives qui me concernent (parfois les professionnels font les papiers à notre place), alors qu'"on peut le faire si on nous apprend"
- Il faut plus de soutien et de formation pour accompagner les personnes à l'accessibilité numérique (ordinateur, internet)
- Former les professionnels pour qu'ils connaissent mieux les droits des majeurs protégés et des instances de participation

## BESOIN D'ÊTRE MIEUX INFORME

- Être informé sur les différentes possibilités de donner son avis dans les services publics
- Être mieux et plus informé sur le service public. Par exemple, quand il y a des aléas dans la circulation des bus
- Améliorer les informations sur son budget pour pouvoir mieux participer à sa construction
- Pour faire des choix, il faut avoir être informé des propositions qui existent
- Expliquer le fonctionnement des associations tutélaires pour comprendre comment elles marchent
- Mieux communiquer sur les CVS. Afficher en avance l'ordre du jour et s'assurer de faire les retours de ce qui se dit en CVS, auprès des personnes accompagnées et des équipes (et qu'elles le comprennent)
- Donner systématiquement des réponses aux questions qui sont soumises à l'assemblée générale (AG) par le CVS, pour pouvoir avancer et comprendre pourquoi certaines demandes ne peuvent pas se réaliser.  
Par exemple pour une demande de projet de vacances
- Mieux reconnaître la participation des personnes avec une mesure de protection
- Rappeler qu'on a aussi le droit de ne pas participer si on ne le veut pas

## ELARGIR LA PARTICIPATION

- Les personnes accompagnées (sous mesure de protection notamment) pourraient participer aussi aux assemblées générales (AG) des associations où elles vivent ou travaillent, pour faire remonter leurs préoccupations
- Inviter les personnes de l'extérieur dans les foyers pour les faire connaître
- Pouvoir participer dans les lieux de culte pour ceux qui le souhaitent
- Rencontrer d'autres groupes de participation (en Occitanie par exemple)
- Pouvoir donner son avis pour participer à la vie de la cité (dans certaines villes, il y a des réunions avec le maire qui se rend accessible pour entendre les besoins des administrés
- CVS : amélioration à porter sur les repas.  
Par exemple, organiser des échanges de bonnes pratiques pour travailler sur le sujet. Proposer de donner les repas non consommés par l'établissement aux associations (repas fermés) pour les animaux

## TRAVAILLER SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LE REGARD PORTÉ SUR LE HANDICAP

- Sensibiliser et changer le regard du monde sur les personnes en situation de handicap : auprès des voisins, de la société, etc.
- Rendre plus accessibles les logements pour les personnes en situation de handicap
- Améliorer l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap pour favoriser leur participation
- Traiter le sujet de la maltraitance par le regard négatif porté sur les personnes en situation de handicap